



## ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA REINTEGRATION DES EX ASSOCIES AU CAMEROUN

**Dr KANGATLAM**, (Charge de cours, sciences de gestion PhD, etc.) 1Université de Maroua/Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua, Cameroun kangatlama80@mail.com / Université de Maroua / Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua BP 58 Maroua <http://www.enspm.univ-maroua.cm>

### Résumé

Depuis le début des années 2010, les pays du Bassin du Lac Tchad ont été profondément affectés par des crises idéologiques et politiques, exacerbées par les activités de groupes terroristes Boko Haram. Cette instabilité a eu un impact dévastateur sur le tissu socioéconomique de la région, nécessitant une réponse concertée des organisations humanitaires et des acteurs gouvernementaux pour soutenir les communautés locales. Ce travail vise à évaluer les efforts de réintégration des ex-associés, en particulier ceux qui ont été impliqués dans les conflits armés, dans les communautés du Cameroun. L'analyse se concentre sur la durabilité des activités économiques actuelles et propose des recommandations pour améliorer les politiques et programmes de réintégration. L'étude adopte une approche empirique en observant directement les activités économiques des ex-associés au sein de leurs communautés d'accueil. Elle examine également les initiatives locales telles que les coopératives et les programmes communautaires pour évaluer leur contribution à la réintégration socioéconomique. Les résultats mettent en lumière la nécessité d'une réorientation des stratégies de réintégration pour répondre aux besoins spécifiques des ex-associés, en particulier des femmes, tout en assurant une stabilité économique à long terme. Des recommandations sont formulées pour renforcer la législation, améliorer la coordination entre les acteurs impliqués et mobiliser des ressources suffisantes pour soutenir les initiatives de réhabilitation existantes. Ce travail identifie des défis significatifs tels que la stigmatisation, la durabilité des programmes de réintégration et la coordination interinstitutionnelle. Elle souligne l'importance d'une approche intégrée et participative pour garantir le succès des efforts de réintégration post-conflit dans le Bassin du Lac Tchad.

**Mots clés : Réintégration, Moyens de subsistance, réconciliation, réinsertion, gouvernance**

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.15729799>

### 1.Contexte

Les organisations humanitaires travaillent dans les communautés affectées par les crises comme celle de Boko Haram depuis 2012, mais aussi dans les zones du Sud et du nord-ouest. Ils développent des activités de résilience et de réconciliation et accompagnent les populations à être plus résilientes. Après plusieurs années d'intervention, il est important de questionner les efforts de réintégration et particulièrement des ex-associés qui vivent dans les communautés. La stratégie régionale de stabilisation adoptée en 2018 fera l'objet d'une appréciation rapide de sa mise en œuvre du côté du Cameroun sur les aspects liés à la coopération, le financement, la mise en œuvre et la coordination. Depuis le début des années 2010, les pays du Bassin du Lac Tchad subissent de manière aiguë des crises diverses idéologiques, mais aussi politiques. Au Cameroun, le pays a fait face à la crise de Boko Haram et continue de faire l'objet des attaques dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Elle a considérablement

hypothéqué l'évolution socioéconomique dans ces pays, devenant le phénomène le plus perturbateur et déstabilisateur de cette région. On a assisté à une émergence des organisations humanitaires, de paix et de développement qui chacune selon son agenda a contribué à impulser et à accompagner les communautés dans la construction de la résilience. Au rang de ces organisations figurent l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), entre autres. Ces agences ont travaillé aux côtés du Gouvernement camerounais pour accompagner les communautés à travers de projets et des programmes qu'elles ont mis en place entre 2013 et 2024. C'est ainsi que le processus de reddition a été enclenché, donnant lieu à la mise en place d'un processus DRR dans un contexte où le processus de stabilisation a été également amorcé dans l'ensemble des pays du Bassin du Lac Tchad sous l'égide de l'Union Africaine, de la Commission du Bassin du Lac Tchad et des Nations Unies. C'est le 30 août 2018 qu'une Stratégie de Stabilisation du Bassin du Lac Tchad a été adoptée au Nigeria, posant ainsi les jalons et donnant les orientations de la stabilisation de cette région. S'alignant à cette approche, en novembre 2018, le Cameroun porta la création de son Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) sous haute instruction du chef de l'Etat. Après dix (10) années d'intenses activités humanitaires et l'amorce de la stabilisation et de la reconstruction, il est important de faire une analyse critique des efforts de réintégration et proposer des solutions durables. Ceci en fonction des réalités actuelles, qui appellent à une réorientation des projets/programmes et des approches et stratégies nouvelles. Telle est la justification de cette recherche autour de laquelle de perspectives nouvelles, susceptibles d'aider à la conception de nouveaux projets et de nouvelles stratégies d'intervention pourraient être formulées la communauté humanitaire. Notre travail souhaite apporter une réponse à la question de la réintégration. Socio-économique des ex associés. Il s'agit d'analyser les activités économiques en cours et apprécier si elles sont durables pour une réintégration réussie. Notre travail a adopté une approche empirique avec une observation des activités en cours dans les communautés d'accueil des ex associés.

## **2. Méthode**

Ce travail se fonde sur la caractérisation des ex associés vivant à Zamay originaire de Moskota. Cette étude a été réalisée dans le but d'apporter une assistance directe aux ex associés qui étaient logés à la commune de Mozogo et par la suite transféré à Zamay. L'étude a touché 37 informateurs clés notamment les autorités administratives locales (Préfet, Sous-préfet, Maire, Gendarmerie, Police, MINADER, MINEPIA, MINAS, MINPROFF) et des autorités traditionnelles (chefs de cantons de Moskota et de Mozogo, Lawans des villages frontaliers d'origine des ex-otages, Imams, Pasteurs, les leaders des groupes de jeunes et des femmes, responsables des ONG en activité dans l'arrondissement, etc.). Les entretiens étaient orientés par un guide et des discussions de groupe d'une durée entre 1 heures et 4 heures pour les plus longues ont été animées. L'une des cibles les plus importantes à interviewer étaient les lawan et les leaders communautaires des villages situés à la frontière et dont certains sont considérés comme villages d'origine des ex-otages : Zélé, Gouzda-Vreket, Hourbetch, Mouldougou, Dawtchaf, Kamdidi, Vreket (Canton de Moskota), Zamga, Zeneme I et II, Nguetchewé, Tala-Katchi, Achigashia, Gokoro, Djibrilli, Cherif Moussari, Yamgazawa, Goldavi, Karazawa (Canton de Mozogo). Par ailleurs, les femmes étaient peu représentées dans notre échantillon car occupent peu de responsabilité dans les villages et même dans l'administration. Heureusement, les informations fournies par les services du MINPROFF et par les ONG sur le terrain (ALDEPA, CARITAS) ont permis de combler cette insuffisance notamment en ce qui concerne leurs besoins.

## **3. Approche théorique et cadre institutionnel de la réintégration des ex associés**

### **3.1. Les cadres de nations unies pour la réintégration des ex associés**

#### **3.1.1. Les cadres des Nations Unies**

Les résolutions clés du Conseil de sécurité des Nations Unies obligent les États membres à élaborer des approches globales prenant plusieurs dimensions en compte : l'un concerne l'obligation de traduire en justice les terroristes (chapitre 13 de la résolution 1373 (2001)) qui s'inscrit dans une approche visant à élaborer « des stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réintégration des combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays de départ » (résolution 2178 (2014)). En ce qui concerne le bassin du lac Tchad, le Conseil a exhorté les États à « élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale et coordonnée englobant des initiatives transparentes et inclusives de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion le cas échéant, pour les personnes associées Boko Haram et à EIIL » (résolution 2349 (2017)). En outre, le Conseil « exhorte les gouvernements de la région à élaborer et à mettre en œuvre des politiques cohérentes pour promouvoir les défections de Boko Haram et de l'EIIL et à déradicaliser et réintégrer ceux qui le font ». Ces éléments ont récemment été détaillés en décembre 2017 par le Conseil qui exhorte les États membres à « évaluer et enquêter sur les suspects dont ils ont des motifs raisonnables de croire qu'ils sont des terroristes, ... élaborer et mettre en œuvre une évaluation de risque complète pour ces personnes et prendre les mesures appropriées, notamment en envisageant des mesures adéquates de poursuite, de réhabilitation et de réintégration...conformément au droit national et international » dans le cadre de prescriptions contraignantes (chapitre VII de la résolution 2396 (2017)).

### **3.1.2. Cadre de l'Union africaine**

La 68<sup>ème</sup> réunion du CPS de l'UA tenue à Addis-Abeba le 18 avril 2017 a salué les progrès significatifs accomplis par la FMM et les États membres de la CBLT et du Bénin. Le Conseil a réitéré la nécessité d'opérations militaires pour créer les conditions propices à la deuxième phase du mandat de la FMM. Ce mandat est axé sur la stabilisation, y compris la restauration de l'autorité de l'État dans les zones touchées par Boko Haram. La réunion du Conseil des ministres des pays de la CBLT et du Bénin, tenue le 24 février 2017, a également réitéré « la nécessité de développer des stratégies pour gérer l'ère post-opérations [militaires] » (paragraphe 15 du rapport de la réunion). En 1992, face à ces menaces terroristes transnationales, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a pris les premières mesures visant à renforcer la coopération et la coordination entre les États africains dans la lutte contre le terrorisme. Cet effort a été suivi par l'adoption, en 1999, de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et des protocoles connexes. La politique de l'Union africaine (UA) en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) vise à guider l'élaboration de politiques et de stratégies visant à consolider la paix, promouvoir le développement durable et ouvrir la voie à la croissance et à la régénération des pays et des régions sortant d'un conflit. La politique stipule l'importance de la planification et de la mise en œuvre de programmes complets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDRR), en tant que base pour la consolidation de la sûreté et de la sécurité. En conséquence, la Division de la défense et de la sécurité de l'Union africaine a lancé son programme de DDR en 2012, fournissant un appui aux États membres et aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine (PSO).

### **3.2. Processus nationaux actuels**

Un certain nombre de méthodes différentes de triage sont en place dans la région du bassin du lac Tchad. Au Cameroun, au Tchad et au Nigéria, ceux qui se rendent se livrent à de multiples acteurs, y compris des militaires. Un processus en trois étapes est suivi par la FMM au Cameroun, à la réception d'une personne associée à Boko Haram : 1) accueil et identification, 2) interrogation et triage, 3) déradicalisation et réintégration. Dans le cadre du processus de sélection, la FMM communique avec des personnes connues du suspect. Les comités de vigilance locaux et les chefs traditionnels sont également contactés pendant le processus de triage. Les personnes soupçonnées d'être associées à Boko Haram sont ensuite classées dans l'une des trois catégories suivantes : 1) combattants : personnes ayant participé à des batailles et sachant utiliser et manipuler des armes, 2) croyants : personnes engagées auprès de Boko Haram mais qui n'ont pas participé au combat et 3) d'anciens otages :

personnes secourues à la suite d'opérations militaires. Cependant, toutes les personnes soupçonnées d'être associées à Boko Haram au Cameroun ne sont pas facilement classées dans ces trois catégories. Actuellement, l'outil le plus utilisé est l'évaluation des risques extrémistes violents (VERA), qui utilise la méthode du jugement professionnel structuré (SPJ) pour évaluer le risque posé par les délinquants extrémistes. La méthode d'évaluation des risques RADAR est actuellement utilisée au Kenya. L'outil d'évaluation des risques RADAR vise à évaluer si une personne présente un risque très élevé (peut-être un agent d'Al-Shabaab ou un formateur), un risque élevé (recruteur ou radicalisateur), un risque moyen (un facilitateur ou un défenseur) ou un risque faible (un sympathisant). Pour faire cette évaluation, les examinateurs se concentrent sur quatre séries de critères : 1) planification et actualisation, 2) intention et motivation, 3) croyances et attitudes, et 4) capacités et aptitudes. Alors qu'une personne classée comme présentant un risque très élevé est soumise à des mesures d'application de la loi, celles présentant un risque faible bénéficient de mesures d'atténuation des risques alternatives. Par exemple, les personnes présentant un risque faible peuvent bénéficier de conseils et d'un encadrement, tandis que les personnes à risque élevé qui n'ont pas commis de crimes terroristes et qui ont quitté volontairement leur groupe peuvent bénéficier d'un soutien pour promouvoir leur désengagement. Il est important d'examiner le lien entre le triage (en utilisant l'évaluation des risques ou d'autres méthodes) et l'enquête criminelle. Les évaluations des risques recueillent des informations sur les crimes passés afin d'évaluer la probabilité que l'auteur commette une nouvelle infraction. En revanche, les enquêtes criminelles examinent l'activité antérieure d'une personne pour déterminer si elle doit être jugée et faire l'objet de poursuites. Théoriquement, le triage peut avoir lieu avant les enquêtes pénales. Dans ce scénario, le triage initial est utilisé pour déterminer si une personne peut devoir faire l'objet d'une enquête criminelle plus approfondie. Une enquête pénale peut également avoir lieu avant le triage. Dans ce scénario, une enquête pénale est menée pour déterminer si une personne a commis des crimes qui l'empêchent de bénéficier d'une amnistie. Les personnes disqualifiées vont au tribunal. Les autres sont ensuite évalués pour déterminer leur admissibilité à la réhabilitation et à la réinsertion. Ceci est similaire à l'utilisation du triage en milieu carcéral, où les détenus à haut risque sont séparés des détenus à faible risque. Dans les deux scénarios, l'efficacité de l'enquête pénale dépend de l'existence de preuves et de la capacité institutionnelle de l'institution judiciaire. Dans un conflit en cours, les institutions étatiques peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour mener une enquête appropriée et les membres de la communauté peuvent s'abstenir de fournir des preuves de crime en raison de la crainte de représailles. Ces deux aspects devraient être soigneusement examinés lors de l'élaboration d'interventions dans les pays touchés par un conflit. Dans les centres de réhabilitation, les personnes fortement radicalisées ou sujettes à la violence présentent un danger pour les autres participants et le personnel du programme. Un outil de triage pourrait donc être utilisé pour filtrer ces personnes ou pour leur assurer un suivi et un soutien supplémentaires.

### **3.3. Le DDR au Cameroun**

Depuis fin 2017, les efforts de stabilisation et de pacification se multiplient. Un mouvement de retour des ex-associés a été observé à Mozogo. À la suite du refus de leur communauté d'origine de les recevoir, ces derniers qualifiés d'ex-otages à l'issue d'une enquête diligentée par la Préfecture du Mayo-Tsanaga, ont été transférés au camp de déplacés internes de Zamaï. Par la suite, une autre vague essentiellement des combattants et de leurs familles se sont rendus entre octobre et décembre 2017. Les hommes furent gardés à la Force Mixte Multinationale (FMM) à Mora et les femmes et enfants renvoyés dans leur communauté d'origine. Un retour plus important a été remarqué en novembre et décembre 2017 dans l'arrondissement de Kolofata. D'abord accueillis en communauté sous l'encadrement des chefs traditionnels, après avoir juré sur le coran, ils rejoindront ceux retenus à la FMM à Mora sur ordre des autorités. Face à ces mouvements de retour, qui sont également visibles dans les autres pays du Bassin du Lac-Tchad, les gouvernements de la sous-région ont pensé qu'une prise en charge cohérente des ex-associés pourrait pousser d'autres membres à se rendre et fragiliser davantage les

Groupes Armés Non Etatiques de Boko Haram. La stratégie de Triage, Poursuite, Réhabilitation et Réintégration (SPRR) a été élaborée lors de l'atelier d'avril 2018 à N'Djamena, au Tchad, par des détenteurs d'enjeux camerounais, nigériens, nigériens et tchadiens en matière d'accueil et de réintégration des personnes associées à Boko Haram qui se rendent volontairement ou qui ont été arrêtés. Organisé par l'Union africaine (UA) et la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), cet atelier s'est appuyé sur les travaux engagés lors de la conférence du 2 au 4 novembre 2017, intitulée "Soutenir l'élaboration d'un cadre pour une stratégie régionale de stabilisation des zones touchées par Boko Haram". La stratégie Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram, est retenue comme le troisième pilier de la stratégie régionale de stabilisation des zones touchées par Boko Haram, adoptée par les pays de la CBLT en août 2018 à Abuja et endossée par l'UA en décembre 2018. Pour le Cameroun, le décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 crée le Comité national de désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR), pour « rechercher les voies et moyens d'une résolution pacifique des crises qui affectent le pays. (...). Le Chef de l'Etat lance à cet égard un appel aux autorités traditionnelles et religieuses et à toutes les personnes de bonne volonté pour qu'elles appuient les efforts des autorités administratives en sensibilisant les membres des groupes armés afin qu'ils saisissent cette opportunité de revenir dans le droit chemin »<sup>1</sup>.

#### **4.Fondement théorique de la réintégration socioéconomique**

##### **4.1. La théorie de réintégration sociale**

La réintégration sociale des ex-combattants est un domaine complexe et multidimensionnel, abordé à travers différentes théories et approches. La Théorie de la réintégration sociale met l'accent sur le processus par lequel les individus qui ont participé à un conflit armé retrouvent une place positive et productive dans la société après leur démobilisation. Elle englobe des aspects tels que la réadaptation psychologique, la réinsertion économique, et la réconciliation communautaire. Inspirée par les travaux du philosophe Amartya Sen, cette approche se concentre sur la capacité des individus à choisir et à poursuivre des objectifs qui leur tiennent à cœur. Dans le contexte des ex-combattants, elle met l'accent sur la création d'opportunités et de conditions propices à leur épanouissement personnel et professionnel. Dès la fin des années 1960, les principales publications de Sen ont porté sur la théorie du choix social, prolongeant les travaux de Kenneth Arrow qui a prouvé que les procédures de choix collectifs (comme le vote ou le marché) ne peuvent satisfaire les critères de démocratie (théorème d'impossibilité d'Arrow). Autrement dit, l'intérêt général ne peut être défini à partir de la simple agrégation des préférences des individus : la décision au niveau collectif doit être imposée. Sen s'est efforcé de montrer que le problème posé par le théorème d'impossibilité réside dans le cadre d'analyse utilisé par Arrow. Ce cadre est extrêmement étroit : la seule information mobilisée pour prendre une décision au niveau collectif est le classement individuel des différentes options proposées. Sen promeut une théorie du choix social qui prenne en considération des éléments autres que la seule utilité des individus et permette la prise en compte des enjeux de justice sociale et de redistribution. Dans son ouvrage *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté* (2000), Sen soutient la thèse selon laquelle il n'y a de développement que par et pour la liberté. La tyrannie, l'absence d'opportunités économiques, l'inexistence des services publics, l'intolérance sont autant d'entraves à la liberté. Le marché est nécessaire : son absence serait le déni d'une liberté fondamentale, l'échange de biens. Sa théorie a toutefois fait l'objet de critiques, notamment car elle ne propose aucune liste des « capacités » de base. Son influence en économie du développement s'est traduite par la création de l'IDH par le PNUD (Programme des

---

<sup>1</sup> Communiqué du Secrétaire Général de la Présidence de la République publié le 30 Novembre 2018

Nations Unies pour le Développement) en 1990, qui permet d'effectuer des comparaisons internationales en termes de développement. Cet indice combine trois « capacités » considérées comme essentielles : la santé, l'éducation et les ressources monétaires. Chaque dimension est évaluée via le recours à un indicateur élémentaire : l'espérance de vie (pour la santé), les taux de scolarisation et d'alphabétisation (pour l'éducation) et le revenu par tête en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire en faisant en sorte que l'unité de monnaie ait le même pouvoir d'achat dans les pays comparés). L'IDH est le produit de la combinaison de ces indicateurs. D'après le classement IDH établi par le PNUD en 2009, la Norvège arrivait en tête en termes de développement humain. Théorie de l'identité sociale examine comment les individus se perçoivent et sont perçus par les autres au sein de leur communauté après avoir été impliqués dans un conflit armé. Elle s'intéresse aux processus par lesquels les ex-combattants reconstruisent leur identité et leur place sociale. La théorie de l'identité sociale, particulièrement appliquée au contexte des ex-combattants et de leur réintégration sociale après un conflit armé, est explorée par plusieurs auteurs et chercheurs. Ouvrage majeur : "An Integrated Theory of Intergroup Conflict" (1979) - Tajfel et Turner ont développé la théorie de l'identité sociale, qui explique comment les individus définissent leur identité en fonction de leur appartenance à différents groupes sociaux. Rupert Brown examine les processus intergroupes, y compris les dynamiques de l'identité sociale et la façon dont elle influence les comportements individuels et collectifs. Abrams et Hogg discutent des avancées critiques de la théorie de l'identité sociale, y compris son application aux contextes post-conflit et à la réintégration des ex-combattants. MacLeod explore comment le statut social et l'identité sociale influencent les interactions intergroupes et individuelles, et leurs implications pour la réintégration des ex-combattants. Campbell examine comment les identités sociales se transforment dans les sociétés en conflit et post-conflit, et les défis rencontrés par les individus dans la reconstruction de leur identité après le conflit. Cette approche met l'accent sur la création d'opportunités économiques viables pour les ex-combattants. Elle inclut le développement de compétences professionnelles, l'accès aux ressources économiques, et le soutien à l'entrepreneuriat pour favoriser leur réintégration économique et sociale.

#### **4.2. L'approche des moyens de subsistance durables**

L'approche des moyens de subsistance durables, axée sur la réintégration économique des ex-combattants à travers le développement de compétences professionnelles et l'entrepreneuriat, est abordée par plusieurs auteurs et chercheurs. Michael Woolcock et Deepa Narayan : Ouvrage : "Social Capital: A Multifaceted Perspective" (2000) - Bien que centré sur le capital social, cet ouvrage examine comment les ressources économiques peuvent être intégrées dans les communautés post-conflit pour soutenir la réintégration économique. Paul Collier et Anke Hoeffler dans son ouvrage : "Greed and Grievance: Economic Agendas in Civil Wars" (2004) - Collier et Hoeffler discutent des causes économiques des conflits armés et des politiques économiques post-conflit, y compris les stratégies de réintégration économique des anciens combattants. Christopher Blattman et Jeannie Annan dans son ouvrage: "Can Employment Reduce Lawlessness and Rebellion? A Field Experiment with High-Risk Men in a Fragile State" (2016) - Blattman et Annan examinent les effets de l'emploi sur la réduction de la criminalité et de la rébellion parmi les hommes à haut risque dans les États fragiles, offrant des insights sur les approches économiques pour la réintégration post-conflit.

#### **4.3. Théorie de la justice transitionnelle**

La théorie de la justice transitionnelle explore les processus par lesquels les sociétés en transition post-conflit peuvent faire face aux abus passés, promouvoir la réconciliation et restaurer la confiance sociale. "Transitional Justice" (2000) - Ruti Teitel examine comment les sociétés en transition peuvent traiter les violations des droits humains du passé, en se concentrant sur les tribunaux spéciaux, les commissions de vérité et autres mécanismes. "The Handbook of Reparations" (2006) - Pablo de Greiff, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, explore les aspects de la réparation dans le cadre de la justice transitionnelle. Naomi Roht-Arriaza(2005) examine comment la justice

transitionnelle s'est développée au niveau international et son impact sur les sociétés post-conflit, en se concentrant sur des études de cas telles que le Chili post-Pinochet. Priscilla Hayner (2001) examine les commissions de vérité comme mécanisme clé de la justice transitionnelle, en analysant leur rôle dans la révélation des violations des droits humains et la promotion de la réconciliation. Alexander Boraine (2000) offre une perspective directe sur le rôle de la Commission sud-africaine de vérité et réconciliation dans le processus de justice transitionnelle en Afrique du Sud. Ces auteurs sont des références importantes pour quiconque s'intéresse à la théorie de la justice transitionnelle, en fournissant à la fois une compréhension théorique approfondie et des études de cas concrètes sur les mécanismes de transition post-conflit. Ils illustrent comment ces mécanismes peuvent contribuer à la consolidation de la paix, à la réconciliation et à la reconstruction sociale après des périodes de conflit et de violence. Ces théories et approches sont souvent complémentaires et sont appliquées de manière intégrée dans les programmes de réintégration sociale des ex-combattants, visant à maximiser leur réadaptation et leur contribution positives à la société après le conflit armé.

#### **4.4. Les théories de réintégration économique**

La réintégration économique des ex-combattants est une composante essentielle de leur réinsertion sociale après un conflit armé. Plusieurs théories et approches sont utilisées pour comprendre et promouvoir cette réintégration économique. L'Approche de relèvement précoce met l'accent sur le développement de moyens de subsistance économiquement viables pour les ex-combattants. Elle inclut la formation professionnelle, l'accès aux ressources économiques (crédit, terres, etc.), le soutien à l'entrepreneuriat, et la création d'emplois pour favoriser leur réintégration économique dans la société. L'approche des moyens de subsistance durable pour la réintégration des ex-combattants est cruciale pour assurer leur transition vers une vie économiquement stable après un conflit. Christopher Blattman et Jeannie Annan (2010) examine les programmes de réintégration des anciens enfants soldats en Ouganda et leur efficacité dans le développement de moyens de subsistance durables. Kimberly (2010) explore les défis et les stratégies pour la réintégration économique des anciens combattants en Colombie, en mettant l'accent sur les moyens de subsistance durables. Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers (2013) explore les dynamiques de réintégration économique des ex-combattants et des jeunes en Afrique des Grands Lacs, en mettant l'accent sur les moyens de subsistance durables. Ariane Kirtley et Amanda Minehart (2020) examine les initiatives de développement économique pour les ex-combattants et les jeunes dans la région du Sahel, en se concentrant sur les approches de moyens de subsistance durables. Ces ouvrages offrent une perspective approfondie sur les défis et les stratégies pour développer des moyens de subsistance durables pour les ex-combattants, en mettant en lumière les différentes approches et les leçons tirées des efforts de réintégration économique post-conflit à travers le monde. La théorie de l'accumulation de capital suggère que les individus, y compris les ex-combattants, accumulent différents types de capital (humain, social, économique) au fil du temps, ce qui est essentiel pour améliorer leurs chances de succès dans le domaine économique. Les programmes de réintégration visent souvent à renforcer ces différents types de capital pour faciliter l'insertion économique des ex-combattants. La théorie de l'accumulation de capital, appliquée à la réintégration des ex-combattants, met l'accent sur le développement progressif et l'acquisition de différents types de capital qui sont essentiels pour leur réinsertion économique. Pierre Bourdieu (1979) développe des concepts clés comme le capital social et culturel, qui peuvent être appliqués à la théorie de l'accumulation de capital chez les individus. Gary S. Becker (1964) a développé plusieurs postulats sur la théorie du capital explore comment les individus investissent dans leur propre éducation et formation pour améliorer leurs perspectives économiques. James Coleman (1988) explore les interactions sociales et le capital social comme des facilitateurs clés dans le développement du capital humain et économique des individus, une perspective pertinente pour comprendre la réintégration des ex-combattants. Ces auteurs et ouvrages fournissent des perspectives théoriques et empiriques sur l'accumulation de capital, en mettant en lumière les processus par lesquels les individus, y compris les ex-combattants, développent et utilisent

différents types de capital pour améliorer leurs perspectives économiques et sociales après un conflit armé. La théorie des chaînes de valeur se concentre sur l'intégration des ex-combattants dans les chaînes de valeur économiques existantes. Elle implique de comprendre les opportunités économiques locales, d'identifier les maillons faibles où les ex-combattants peuvent être intégrés, et de renforcer leurs compétences pour occuper des rôles productifs et durables. La théorie des chaînes de valeur met l'accent sur l'intégration des ex-combattants dans les processus économiques existants, en identifiant les opportunités locales et en renforçant leurs compétences pour une réintégration productive. Michael E. Porter (1985) analyse comment les entreprises peuvent créer de la valeur ajoutée à travers leurs activités internes et en collaborant avec d'autres acteurs dans la chaîne de valeur. Gary Gereffi (2001) explore les chaînes de valeur mondiales et leur impact sur le développement économique local, en mettant l'accent sur l'intégration des acteurs locaux, y compris les groupes marginalisés comme les ex-combattants. Raphael Kaplinsky (2005) examine comment les chaînes de valeur mondiales peuvent influencer la répartition des richesses et des opportunités économiques dans les économies locales, offrant des perspectives sur l'inclusion des groupes vulnérables. Paul Collier et Anke Hoeffler (2004) abordent également la question de la réintégration économique des anciens combattants à travers la restauration des opportunités économiques et la participation aux chaînes de valeur locales. Ces auteurs et ouvrages fournissent des perspectives essentielles sur la théorie des chaînes de valeur, en explorant comment les ex-combattants peuvent être intégrés de manière durable dans les économies locales à travers l'amélioration de leurs compétences et leur participation active aux processus économiques existants. L'approche du marché du travail inclusif vise à intégrer les ex-combattants dans le marché du travail formel ou informel en collaborant avec les employeurs, en fournissant une formation adaptée aux compétences demandées sur le marché, et en facilitant la transition vers un emploi stable et rémunérateur. L'approche du marché du travail inclusif pour l'intégration des ex-combattants met l'accent sur la collaboration avec les employeurs, la formation adaptée aux compétences demandées et la facilitation de la transition vers des emplois stables. ILO (International Labour Organization) publie régulièrement des rapports et des guides sur le développement des compétences et la formation professionnelle, en mettant l'accent sur l'inclusion des groupes marginalisés comme les ex-combattants dans le marché du travail. James Heckman (2013) explore l'importance de l'éducation et de la formation pour l'insertion économique des jeunes et des adultes, offrant des perspectives sur la manière dont ces principes peuvent être appliqués aux ex-combattants. Richard M. Locke et Monika Aring(2013) explorent les défis et les opportunités liés à l'emploi informel dans les économies en développement, offrant des insights sur l'intégration des ex-combattants dans le secteur informel du marché du travail. La Banque mondiale (2014) examine les politiques et les programmes visant à créer des emplois inclusifs en Afrique, en abordant les défis spécifiques auxquels sont confrontés les groupes vulnérables comme les ex-combattants. Ces ouvrages et auteurs fournissent des perspectives importantes sur l'approche du marché du travail inclusif pour les ex-combattants, en mettant en lumière les stratégies efficaces pour leur intégration dans des emplois formels et informels, et en soulignant l'importance de la collaboration entre les différents acteurs du marché du travail. Ces théories et approches ne sont pas mutuellement exclusives et sont souvent combinées dans les programmes de réintégration économique pour maximiser l'impact et assurer une transition durable vers une vie économique autonome pour les ex-combattants. La mise en œuvre efficace de ces stratégies dépend souvent de la collaboration entre divers acteurs, y compris les gouvernements, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé.

#### **4.5. La réintégration civile et politique des ex-combattants**

La réintégration civile et politique des ex-combattants est un processus crucial visant à rétablir leur pleine participation à la vie civile et politique d'une société après un conflit armé. Plusieurs théories et approches sont utilisées pour comprendre et promouvoir cette réintégration. La théorie de l'intégration sociale met l'accent sur l'importance de l'intégration sociale des ex-combattants dans la société post-conflit. Elle inclut leur réintégration dans les communautés locales, leur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, logement), et la

promotion de la cohésion sociale pour favoriser leur réadaptation civile. Théorie de la réconciliation est souvent vue comme un élément clé de la réintégration politique et civile des ex-combattants. Cette théorie propose que la reconstruction des relations sociales et politiques brisées par le conflit soit essentielle pour restaurer la confiance et favoriser une coexistence pacifique. Elle inclut des initiatives de dialogue, de justice transitionnelle et de reconstruction des liens communautaires. La théorie de l'intégration sociale met l'accent sur l'importance de l'intégration sociale des ex-combattants dans la société post-conflit. Elle inclut leur réintégration dans les communautés locales, leur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, logement), et la promotion de la cohésion sociale pour favoriser leur réadaptation civile. Paul Collier et Anke Hoeffler (2003) examinent les causes économiques des conflits civils et les stratégies de réintégration post-conflit, y compris l'intégration sociale des ex-combattants dans les communautés locales. Kimberly Theidon (2013) explore les défis de la réintégration sociale des anciens combattants et des victimes de conflits internes, en mettant l'accent sur la nécessité de soutenir leur réadaptation civile et leur intégration communautaire. Patrick Vinck et Phuong N. Pham (2008) examine les pratiques internationales et les leçons apprises en matière de réintégration des ex-combattants, en mettant en évidence les meilleures pratiques pour promouvoir leur intégration sociale durable. Ces auteurs fournissent une vue d'ensemble approfondie des théories et des pratiques liées à l'intégration sociale des ex-combattants, en mettant l'accent sur les défis, les stratégies et les politiques nécessaires pour favoriser leur réintégration réussie dans les sociétés post-conflit.

## **5. Analyse et discussion des Résultats**

### **5.1. Expériences avec les Boko-Haram et les mécanismes de survie**

Les jeunes au Cameroun se sont enrôlés dans les groupes terroristes pour plusieurs causes. Les principales causes sont l'extrême pauvreté et le chômage, l'idéologie et la relation avec le gouvernement. Plusieurs jeunes se sont faits enrôlés grâce aux promesses d'argent et le travail. Les prêches dans les mosquées à la frontière ont favorisé l'enrôlement car des messages étaient diffusés sur le vrai coran qui ne correspond pas aux pratiques religieuses connues. L'éducation formelle est une mauvaise pratique et l'Etat ne joue pas pleinement son rôle notamment les pratiques de corruption et favoritisme qui favorisent une disparité entre un clan plus riche constitués des agents publics et un clan plus pauvre. Selon un nouveau rapport publié par le PNUD en 2023, l'espoir de trouver du travail est le principal facteur qui pousse les gens à rejoindre des groupes extrémistes violents en pleine expansion en Afrique subsaharienne. Sur près de 2200 personnes interrogées, un quart des recrues volontaires ont mentionné le manque d'opportunité d'emploi comme principale raison de leur adhésion aux groupes extrémistes violents, soit une augmentation de 92 % par rapport aux conclusions de l'étude « Sur le chemin de l'extrémisme violent en Afrique » du PNUD de 2017. En outre, près de la moitié (50%) des personnes interrogées ont mentionné un événement déclencheur spécifique les poussant à rejoindre des groupes extrémistes violents avec un pourcentage frappant de 71 % évoquant des violations des droits humains et des rapports avec les structures sociales d'organisation, comme « leur point de basculement ». Une étude réalisée par OIM a révélé que 9% de chefs ou représentants de ménages ex-associés interrogés affirment avoir regagné Boko Haram volontairement, sans y être forcés. Il peut mêler les arguments politiques sur la situation du pays, le système de corruption, les inégalités, sur l'incapacité du gouvernement à gérer le pays et surtout à s'occuper des jeunes. Certains jeunes se font enrôlés par force. Lors des incursions effectuées par les combattants de Boko Haram à l'occasion des embuscades qu'ils tendent aux populations civiles et militaires, plusieurs personnes sont kidnappées et enrôlés par force. Certains sont intimidés à distance par leurs amis qui se sont fait enrôlés volontairement et menacés de mort si elles ne les rejoignent pas. Beaucoup de jeunes enquêtés lors de l'étude de DMJ ci-dessus citées, ont rapporté qu'on enrôle aussi sous la menace, un jeune doit rejoindre le groupe sous peine de subir un harcèlement moral et physique ou pire d'être tué, ou on menace de s'en prendre à des membres de sa famille. D'autres sont enrôlés par alliance, le père de famille qui revient prendre tous les membres de la famille. Leur association avec les groupes terroristes a

permis de développer certaines activités sous leur domination : activités agricoles, courtiers pour la livraison des denrées et le carburant, combattants, nettoyeurs d'armes, cuisiniers pour les femmes. Les mécanismes de survie sont principalement la vente des denrées, la main d'œuvre dans les champs agricoles, la vente de bois de chauffe, le crédit et les appuis reçus des organisations internationales et nationales. Pour ceux qui sont dans le centre de réhabilitation, ils reçoivent des aides alimentaires régulièrement même si elles restent insuffisantes au regard du nombre de membres par ménage. Les éclaireurs ont pour rôles de recueillir des informations, en complicité avec les membres de la communauté ou par intimidation, sur les positions des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), sur le chemin à suivre à l'effet de mener des opérations sans heurts, sur les communautés accessibles, sur les personnes représentant un intérêt indéniable pour les insurgés. Les coursiers effectuent des tâches spécifiques pour les insurgés. Ils sont généralement à cheval entre le camp de Boko Haram et les communautés. Ils sont généralement chargés d'effectuer des courses du camp de Boko Haram vers les communautés et vice versa. Ils échangent des vivres et autres denrées alimentaires, du bétail, etc. contre de l'argent ou vice versa pour l'intérêt des insurgés. Les maîtres coraniques font partie de la classe des leaders religieux du groupe. Ils ont la responsabilité d'enseigner la doctrine djihadiste pour justifier les actions terroristes de Boko Haram et donc d'endoctriner leurs ouailles. Les esclaves sexuels sont des femmes qui sont gardées captives dans le but d'assouvir les désirs sexuels des insurgés. Plusieurs ex-associés affirment avoir joué le rôle de maçon, de gardien des enfants et d'agriculteurs pour le compte de Boko Haram.

### **5.3. La question de la réintégration des ex associés**

Il est question de présenter la perception générale et l'avis des populations locales sur le processus de retour des ex-otages dans leur village d'origine. Les points de vue des différents acteurs locaux traditionnels, de l'administration et des forces de maintien de l'ordre ont été analysés. Leur engagement dans la secte débute pour certains en 2012 et atteint son pic en 2015, c'est à partir de 2015 qu'on relève les premiers retours dans les communautés d'origine. Leur entrée dans le groupe armé terroriste a été pour la plupart par force pour 84% d'entre eux et pour 14% par alliance (PNUD, 2020). Les ex-associés sont à majorité de religion musulmane (74%). Une bonne proportion (17%) est constituée d'animistes. On relève aussi la présence de quelques chrétiens catholiques et protestants. Une étude réalisée par OIM (2024) a révélé que 42% des ex associés sont stigmatisés. (Stéréotypisation, préjugés, dévalorisation, discrimination, hostilités et condamnation, avec pour conséquences, des séquelles sur la santé physique et mentale des repentis). Cependant Environ 89% des répondants (ex-associés et membres des communautés hôtes) estiment que les femmes ex-associées sont plus acceptées que les hommes ex-associés, car elles sont considérées comme victimes et moins à risque que les hommes. La question de la réintégration des ex-associés n'est pas taboue pour les communautés de Mozogo et de Moskota. D'ailleurs la reconnaissance de leur droit au retour ne fait pas l'objet d'un doute car la totalité des acteurs interrogés y sont favorables. Seulement, le vocable d'ex-otage ne fait pas l'unanimité et est d'ailleurs sujet à discorde. En effet, ont été considérés comme ex-otages et installés à Zamaï, les populations de retour des territoires contrôlés par Boko Haram au Nigéria et ayant été identifiés comme non suspecte par la commission départementale mise sur pied à cet effet<sup>2</sup>. Cependant, pour la plupart des leaders traditionnels enquêtés (Lawan, Membre des comités de vigilance, Imam, Pasteur), il est important de distinguer les ex-otages innocents, les ex-otages criminels et les ex-combattants : les ex-otages innocents sont les victimes enlevés par les combattants de la secte Boko haram et ayant subi les sévices et/ou ....de ceux-ci ; les ex-otages criminels sont ceux qui sous la contrainte des combattants de Boko Haram ont commis des crimes (destruction des biens et exécution des hommes et des femmes) dans les villages d'origine afin d'avoir la vie sauve ou d'effectuer un rite de passage ; les combattants

---

<sup>2</sup> La commission était présidée par le premier adjoint préfectoral et était composée du Commissaire spécial de Mokolo, rapporteur, du Commandant de compagnie de Mokolo, membre et du Commissaire chargé de la surveillance du territoire, membre.

sont des ex-associés qui selon les populations locales ont délibérément rejoint les rangs de la secte Boko Haram et ont commis des crimes dans leurs communautés d'origine. Cette catégorisation est importante pour les populations locales car tous ces ex-otages ne peuvent, selon elles, être soumis au même traitement. Près du ¾ des ex-associés enquêtés est désœuvré. Ce qui n'était pas le cas avant la guerre et leur association à Boko Haram. En effet, 78% d'entre eux avaient une occupation socioéconomique au sein de leurs communautés respectives avant de rejoindre la secte Boko Haram (PNUD,2020). La proportion des agriculteurs a baissé de façon considérable ; de 44% avant leur engagement, elle n'est plus que de 14% après leur retour. La part des sans-emplois a triplé. Elle est passée de 22% à 72% aujourd'hui. Par ailleurs, les femmes pour la plupart ménagères avant leur départ ont perdu leur place au sein des ménages. L'élevage, le taxi (moto) sont des professions inaccessibles pour les ex-associés car la recapitalisation de ces deux activités nécessite des moyens conséquents. Les principales difficultés relevées par les ex-associés sont la méfiance, le rejet, la stigmatisation, les insultes, la suspicion et pour 1% de femmes, la menace du mari resté au front. Par ailleurs, les besoins alimentaires constituent la principale contrainte à leur réintégration. La stigmatisation des ex-associés dans les communautés est importante (55%), elle se caractérise le rejet des populations, la méfiance la suspicion et les insultes.

#### **5.4. Les obstacles à la réintégration des ex-associés**

Pour les autorités administratives, il n'y a aucun doute sur la nationalité camerounaise et l'origine des ex-otages qui sont selon les enquêtes, originaires du canton de Moskota. Pour elles, les enquêtes menées par la commission chargée de l'identification des ex-otages ont permis d'extirper les suspects qui ont été présentés devant le tribunal militaire. Les suspicions des populations locales vis-à-vis des ex-otages vivant à Zamaï relèvent plus des allégations sans preuves. Néanmoins elles sont disposées à approfondir les enquêtes sur les cas relevés. Pour elles, la question du retour des ex-otages est inévitable et constitue d'ailleurs une étape décisive du processus de stabilisation des territoires ayant subi les assauts de la secte Boko haram. La discussion sur leur réintégration doit porter plus sur les besoins nécessaires à l'aboutissement de ce processus. Elle constitue une préoccupation permanente car certains villages d'origine des ex-otages ne sont toujours pas sécurisés et demeurent inoccupés. Par ailleurs il règne un sentiment d'incertitude lié selon les populations à la fin des pluies plutôt favorable à la résurgence de l'insécurité, à l'occupation de certaines montagnes riveraines de l'arrondissement de Mayo Moskota par les membres de la secte Boko Haram depuis la destruction de leurs bases de Sambisa. Des enlèvements des femmes sont toujours d'actualité. La fermeture sur soi est le principal moyen utilisé par 67% des ex-associés pour éviter le regard et le jugement des autres. Une proportion de 30% évite de fréquenter les lieux publics ou évite de prendre la parole publiquement (PNUD, 2020). L'une des principales difficultés à surmonter pour la réintégration des ex-otages est la suspicion vis-à-vis de ceux-ci car certains d'entre eux sont considérés comme des combattants et devraient selon les acteurs interrogés être traités comme tel. Plusieurs affirmations le confirment : « *la population locale indexe les ex-otages qui sont considérés comme des ex-combattants* » dit le Maire de Mozogo ; « *certain d'entre eux refuseront de rentrer car ils savent ce qu'ils ont fait ; comment vivre à proximité de l'assassin d'un membre de votre famille surtout quand le bourreau est un de vos proches ? Ne sont-ils pas des agents de renseignements ?* » S'interrogent certains leaders d'opinion du canton de Moskota. Selon les Lawan et autres leaders d'opinion, certains ex-otages sont considérés comme responsables de la destruction des biens et des pertes en vies humaines. Les admettre dans les communautés sans aucune forme de procès ou de condamnation est perçu par les victimes comme une injustice. De même, l'encadrement au plan alimentaire, matériel et psychosocial que bénéficient les ex-otages et leurs familles grâce aux appuis de l'Etat et des ONG exacerbe les frustrations des populations vivant dans les communautés d'origine. La sécurité constitue aussi naturellement la première condition nécessaire à la réintégration des ex-associés. Pour les ex-associés enquêtés, tous ont déclaré qu'ils ne rentrent pas si la sécurité n'est pas effective dans leur localité. Pour les répondants, une multiplication des postes du BIR (Bataillon d'Intervention Rapide) le long de la zone frontalière et l'occupation

des villages frontaliers nigériens permettraient de renforcer la sécurité contre les assauts de la secte Boko haram. Par ailleurs, les populations locales estiment que la sécurité ne peut être durable que si les ex-associés sont désarmés car ceux-ci auraient caché leurs armes pour s'en servir plus tard. Selon un agent de sécurité rencontré sur place « *à plusieurs reprises, certains ex-associés surpris en train de communiquer, ont caché leur téléphone dans le sable pour ne pas être interrogé sur leurs correspondants* ». Ce type de comportement renforce les hypothèses émises par certains acteurs qui se demandent si les ex-associés ne serviraient pas de source de renseignement de la secte Boko Haram. Cette dernière condition confirme la suspicion vis-à-vis des ex-otages. Les autorités locales de Mozogo ont proposé des campagnes de ratissage en utilisant tous les moyens militaires. La justice constitue une autre condition relevée par les populations locales. Elle est fondamentale dans le processus de réconciliation. Car pour les répondants, les ex-otages n'ont pas suffisamment abordé la question de leur passé. Tel est aussi le point de vue du Maire de la commune de Mozogo selon qui les ex-associés n'ont jamais fait part de leurs activités pendant leur séjour au Nigéria. Près de 40% des ex-associés refusent de parler de leur passé sous l'emprise de Boko Haram. Ce silence laisse place à toutes les imaginations par les populations locales ; ce qui n'est point rassurant et favorise la suspicion. Les résultats des enquêtes de police ne font pas toujours l'unanimité parmi les populations locales. Pour elles, ces résultats sont parfois biaisés car des personnes identifiées par les populations comme responsables de crimes n'ont pas été envoyées devant les tribunaux compétents. Au plus fort de la crise d'autres par contre innocentes ont été accusées d'être associées à la secte Boko haram du fait de leur non-adhésion à un mouvement politique ou de leur appartenance à une religion. Pour certains leaders traditionnels, les acteurs politiques auraient usé de leur influence et semer de l'amalgame. Cette situation selon le Lamido de Mozogo relèverait désormais du passé car les populations et les hommes politiques ont compris qu'il fallait éviter de faire de fausses accusations et collaborer en faveur de la vérité et de la cohésion sociale. Quoi qu'il en soit, il demeure un certain ressentiment vis-à-vis de l'élite politique qui userait de la crise pour renforcer ses positions. Les ex-associés sont toujours suspectés par les populations locales comme étant toujours des sympathisants de Boko Haram. C'est pourquoi certains ex associés ont déclaré qu'ils ont peur de rentrer dans leurs communautés d'origine peur de représailles par les personnes dont les biens ont été détruits et des auteurs sont formellement identifiés. Elles proposent donc les enquêtes approfondies pour déterminer leur disposition à changer et à s'intégrer dans les communautés d'origine. Sans savoir exactement de quoi il s'agit, les leaders interrogés pensent qu'il s'agit là d'un outil capable de cerner la mentalité des ex-otages et d'identifier ceux des ex-otages qui peuvent être fréquentables. Avoir l'humilité de présenter des excuses, de demander pardon et de faire la promesse d'avoir changé constitue pour les leaders enquêtés un élément indispensable pour la réintégration des ex-associés ou ex-associés ayant commis des crimes. En effet, cela suppose que les concernés avouent leur culpabilité devant les victimes qui seraient prêtes alors à accepter de les pardonner. La totalité des acteurs traditionnels enquêtés a souligné cette étape qui apparaît pour eux incontournable car disent-ils « *comment vivre avec un voisin qui se trouve être celui-là qui a détruit vos biens, tué les membres de votre famille ? Il faut qu'il reconnaisse ses fautes et demande pardon et jure de ne plus recommencer* ». Certains croyants musulmans proposent de jurer sur le coran comme gage de reconversion. Cette dernière proposition pourrait ne pas trouver faveur auprès des chrétiens et autres animistes. D'ailleurs pour l'autorité administrative, cette pratique va à l'encontre de la laïcité. Les populations proposent par ces pratiques des pistes de construction d'une justice transitionnelle. Le Maire de Mozogo qui semble être mieux averti, insiste sur ladite justice transitionnelle pour préparer la réconciliation.

### **5.5. Des savoirs faire transférables dans les communautés d'accueil**

Nous avons observé que les ex associés sont plus orientés vers le commerce et le trafic transfrontalier. Cependant ils sont venus aussi certains pratiques qui n'étaient pas dans la communauté. Les principales sont l'aménagement agricole des périmètres irrigués dans les carres d'oignon, le stockage d'oignon et les activités commerciales

particulièrement la vente des médicaments faits à base des plantes et herbes. Les actifs de production ne sont pas suffisants pour développer les activités économiques. Les ex associés pratiquent l'agriculture et le petit commerce. Plusieurs font le trafic du carburant et les produits de première nécessité. En réalité, la position transfrontalière a permis aux jeunes de faire le trafic des produits du Nigeria (Maidougouri, Gambarou, Moubi, Lagos). Ils achètent le sucre, les appareils électroniques, les fruits, les pagnes, le ciment et les matériels de construction qui coûtent moins chers. Ils exploitent aussi la fluctuation de la monnaie nigérienne. Les ex associés vivant au centre font beaucoup plus le petit commerce et la vente du bois de chauffe. L'intention de réintégration présente l'agriculture, le trafic et le petit commerce comme les filières porteuses. Cependant, pour les programmes de réintégration, il serait souhaitable d'intégrer l'alphabétisation fonctionnelle et la citoyenneté car plusieurs ont seulement fait l'école coranique. Une étude de OIM (2024) révèle que 67% de chefs ou représentants de ménages d'ex-associés n'ont jamais été à l'école officielle et seulement les 4% (12 personnes) qui avaient atteint le secondaire. Par conséquent, faciliter l'accès à l'éducation officielle va s'avérer pertinent pour les programmes de réhabilitation et de réintégration. 80% de chefs ou représentants de ménages d'ex-associés ont été à l'école coranique (une des conditions importantes de vie sous contrôle de Boko Haram est l'obligation de fréquenter l'école coranique, ceci a aussi favorisé l'enrôlement dans le groupe). Il y a moins d'ex-associés qui disposent de pièces officielles (acte de naissance, carte nationale d'identité, carte d'électeur). Les ex-associés ont perdu leurs pièces officielles au moment de leur entrée dans Boko Haram qui détruisent systématiquement les pièces officielles en la possession de leurs bourreaux.

## **6. Des efforts de réintégration des ex associés en communautés au Cameroun**

### **6.1. Les appuis apportés par les organisations internationales**

Des appuis apportent par ne suffisent pas et ne sont pas durables. Ils continuent à recevoir des aides des acteurs humanitaires notamment des associations et ONG nationales (ALDEPA, Frères et Amis, ACDC, CAPROD, ACADIR, APDC), des services déconcentrés de l'Etat (MINSANTE, MINAS ; MINJEC), des Communes, des ONG internationales (IRC, MSF, Plan International, INTERSOS, COHEB International) et des organismes du Système des Nations Unies (PAM, UNHCR, OIM). Pour adopter une stratégie de solutions durables, il est important revoir la démarche des appuis afin de faire une préparation pour une autonomie économique. Les populations revendiquent aussi des aides qui d'après eux sont orientées pour les ex associés. Les ex-associés acceptent accueillir favorablement les actions initiées par les pouvoirs publics, les humanitaires et les autres partenaires de développement afin de faciliter leur intégration ; mais ils craignent de la corruption et favoritisme développée par les agents de l'état. Ils souhaitent aussi être accompagnés d'établir les pièces officielles. La corruption des acteurs chargés de l'encadrement des opérations de réinsertion socioprofessionnelles et la formation bâclée des ex-associés constitue une entrave au déroulement des activités de réconciliation. L'administration doit faire preuve de transparence dans la gestion de tout fonds d'appui à la réintégration et à la réconciliation en intégrant les populations locales dans les comités de gestion qui pourraient être créés à cet effet. La stratégie régionale de stabilisation a mis en place un mécanisme un plan de mobilisation des ressources sous forme d'un fonds fiduciaire multi donateurs destiné à financer l'ensemble des piliers de la présente stratégie, à l'exception de l'objectif stratégique 1 du pilier Sécurité et droits de l'homme, qui prévoit un soutien à la FMM, pour lequel des actions de sensibilisation et de mobilisation des ressources seront entreprises auprès des donateurs. Un budget indicatif initial d'environ 12 milliards de dollars US a été budgétisé pour atteindre les objectifs de la stratégie régionale (CBLT, 2018). Les OSC camerounaises ont fait plaider au Pre Forum des gouverneurs à Ndjamena. Lorsque les OSC nationales et locales n'ont pas accès aux ressources financières suffisantes (à cause des procédures lourdes et complexes des bailleurs de fonds), elles ont du mal à développer leurs capacités organisationnelles, et à apporter des réponses rapides et durables aux besoins des populations affectées. Cela conduit à leur fragilité vis-à-vis des populations au regard des ONG internationales. Aujourd'hui,

avec les ressources modestes dont disposent les OSC, elles arrivent à se déployer, mais cela reste insuffisant comme action car les besoins des populations affectées sont énormes et les engagements liés à la localisation ne sont pas encore effectifs. Le faible financement de la réponse à la crise pose un sérieux problème dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation. La communauté humanitaire a lancé le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) 2024 qui souligne que 3,4 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire en 2024. Les partenaires humanitaires lancent un appel aux donateurs pour un montant de 371,4 millions de dollars américains afin de soutenir 2,3 millions de femmes, de filles, d'hommes et de garçons parmi les plus vulnérables (PRH, 2024). En 2023, le faible financement de la réponse humanitaire a entraîné des réductions importantes de l'aide humanitaire aux personnes touchées par les crises. Nous observons un écart entre la mobilisation des fonds pour d'autres crises dans le monde. Nous pouvons prendre l'exemple de la mobilisation autour de la crise ukrainienne. Le Fonds Ukraine a facilité la signature d'un accord de bilatéral avec les autorités françaises et ukrainiennes pour la mise en place d'un fonds de soutien aux infrastructures critiques et secteurs prioritaires de l'économie ukrainienne. Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie, l'UE et ses États membres ont fourni plus de 107 milliards d'euros pour venir en aide à l'Ukraine et à sa population. À fin 2023, les dons approuvés par le CEB (Council of Europe Development Bank) en réponse à la crise ukrainienne, y compris le soutien aux pays voisins, s'élevaient à 9,6 millions d'euros. Le FMI a débloqué une nouvelle tranche d'aide de 880 millions de dollars qui représente la troisième tranche d'aide financière accordée par le Fonds monétaire international dans le cadre d'un plan de 15,6 milliards adopté en 2023. Il serait utile d'engager des actions de plaidoyer pour rehausser le niveau de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation et redressement du Bassin du Lac et les plans nationaux de stabilisation. Des efforts doivent aussi être fournis par les collectivités territoriales par une prise en compte effective de la catégorie ex associés dans la planification locale et la budgétisation.

## **6.2. Evaluation de processus de réintégration DDR au Cameroun**

La stratégie Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram, est retenue comme le troisième pilier de la stratégie régionale de stabilisation des zones touchées par Boko Haram, adoptée par les pays de la CBLT en août 2018 à Abuja et endossée par l'UA en décembre 2018. Pour le Cameroun, le décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 crée le Comité national de désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR), pour « rechercher les voies et moyens d'une résolution pacifique des crises qui affectent le pays. (...) Le Chef de l'Etat lance à cet égard un appel aux autorités traditionnelles et religieuses et à toutes les personnes de bonne volonté pour qu'elles appuient les efforts des autorités administratives en sensibilisant les membres des groupes armés afin qu'ils saisissent cette opportunité de revenir dans le droit chemin »<sup>3</sup>. Un centre du CNDDR pour l'Extrême-Nord est créé à Mora, avec mandat de gérer l'accueil, l'orientation et la réintégration des ex-associés à Boko Haram repentis. Cependant les programmes de réintégration se heurtent au dispositif de triage qui constitue une condition sine qua none pour les organisations internationale et nationales. Nous pouvons dire que cela constitue une faiblesse dans le cadre légal qui reste un dispositif ambigu. Les ex associés vivant en communauté ne sont pas reconnus par l'administration. Même si un effort de suivi est fait par les autorités militaires et de sécurité, il y a un grand défi de réintégration des ex associés dans les communautés. Ceux qui restent souhaitent être réintégré le plus tôt possible car ils sont fatigués d'attendre la fin de la construction de centres de réintégration en cours de construction depuis quelques années. La question de la durée au centre se pose aussi. Les mesures de réintégration se heurtent aussi à l'application de la loi anti-terroriste de 2014 qui continue d'être appliquée aux « terroristes du Boko Haram » qui sont arrêtés sur les champs des opérations militaires. L'offre de paix du Président est une option qui est interprétée de manière différenciée : amnistie ou

---

<sup>3</sup> Communiqué du Secrétaire Général de la Présidence de la République publié le 30 Novembre 2018

plutôt possibilité de faire le vetting<sup>4</sup> qui suggère par plusieurs organisations avant le démarrage de la réintégration. L'offre de paix serait aussi mal prise par les populations lorsqu'elles verront des combattants qui ont commis un niveau de crime élevé rentrer. Ce qui constituera un risque de stigmatisation et de représailles à l'encontre des rendus »<sup>5</sup>. Pourtant les normes internationales appellent à juger toutes les personnes convaincues de crimes contre l'humanité et de graves violations des droits de l'Homme. De plus en plus la question de la justice transitionnelle est rejetée par l'Etat car il n'a pas encore failli. Plusieurs organisations accompagnent l'Etat dans les réflexions sur le cadre légal. Accompagnant les efforts du gouvernement, une initiative de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), appelée « Désengagement, désassociation, réintégration et réconciliation (DDRR) » a été lancée depuis 2020. Ce programme vise à créer les conditions préalables nécessaires à la mise en place d'un mécanisme fiable, vérifiable et responsable pour l'identification et la réintégration des anciens associés de Boko Haram "à faible risque", afin de réduire le recrutement dans les groupes armés et de promouvoir une large réconciliation pour une réintégration durable. Les réflexions sont toujours en cours sur le processus de vetting de sécurité par les autorités. La stratégie régionale de stabilisation du Bassin du lac Tchad présente plutôt une approche intégrant le triage et la poursuite (SPRR)<sup>6</sup>. Elle reste comme une stratégie politique qui permet de continuer la démobilisation des ex combattants toujours associés aux groupes terroristes. La communauté humanitaire ne cible pas de manière spécifique les ex associés. Les évaluations multisectorielles des besoins ne ciblent pas les ex-associés. Elles ciblent les informations sur les déplacés, les réfugiés hors camp et les retournés afin d'informer le Cycle de programmation humanitaire (HPC) 2023 (notamment l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) et le Plan de réponse humanitaire (HRP)) à travers une évaluation de la nature et de la sévérité des besoins multisectoriels des populations non-déplacées et déplacées. La planification humanitaire, et notamment le processus HNO/HRP, à travers le partage d'informations sur les besoins multisectoriels des populations non-déplacées et déplacées ne ciblent pas les ex associés. Les analyses comparatives de la sévérité des besoins sectoriels et multisectoriels en fonction des groupes de population pris en compte par l'évaluation, des zones géographiques et des facteurs sous-jacents de vulnérabilité ne les ciblent pas non plus. Les enquêtes sur les urgences (ETT) et la matrice de déplacement ne ciblent pas les ex associés. La Matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix- DTM, en anglais), un outil qui collecte des données sur les tendances de déplacement ainsi que les besoins humanitaires multisectoriels des personnes affectées par les crises. Elle collecte des données auprès d'informateurs clés (autorités locales, chefs de communautés, représentants de déplacés, gestionnaires de sites) au sein des localités et sites d'accueil des déplacés, retournés et réfugiés hors camp. Ces informations sont analysées et partagées avec la communauté humanitaire afin d'orienter les programmes de réponse ou des évaluations sectorielles plus approfondies. Le Nexus fait référence aux liens entre les actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix qui contribuent à réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits, à renforcer la gestion des risques, renforcer les capacités et à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le Nexus Humanitaire – Développement – Paix (HDP) est une approche qui vise à créer des synergies entre les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix afin de mieux répondre aux besoins des populations (besoins immédiats, moyen terme et long terme). L'objectif du NEXUS HDP est d'utiliser l'avantage comparatif de chaque acteur/organisation déjà sur place afin de mieux répondre aux besoins des populations affectées. Le gouvernement du Cameroun a été le premier pays à s'être porté volontaire au Sommet Humanitaire Mondial en 2016 pour mettre en œuvre l'approche Nexus et il est devenu l'un des sept pays prioritaires du Comité Conjoint de Pilotage des Nations Unies. L'approche Nexus vise à avoir un effet au niveau des communes pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables dans la localité. D'ici la fin

---

<sup>5</sup> LCB – Understanding the DDR landscape GIST | December 2021 (pages 50 à 56).

<sup>6</sup>

de l'année 2026, les populations les plus vulnérables vivant dans les zones de convergence des régions prioritaires de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest recouvrent sans discrimination leurs droits fondamentaux et améliorent leur bien-être physique et social. Le dispositif institutionnel est structuré par une Task force nationale, des Task forces régionales. Pour la région de l'Extrême-nord, une Task force est animée par OCHA et des processus Nexus en cours dans deux communes (Mokolo, Logone-Birni). 25 communes ont été sélectionnées comme zones de convergence Nexus et 6 communes prioritaires (Mokolo, Koza, Mora, Logone-Birni, Makari, Fotokol). L'observation montre que les ex associés ne pas toujours priorisés comme cibles dans les efforts de l'analyse conjointe et la planification. La Task force national et régionale rencontrent difficultés dont les principales sont la faible appropriation de l'approche par les acteurs institutionnels (partie nationale), le faible partage des informations entre les acteurs et surtout l'absence d'une entité étatique porteuse de l'approche.

### **7. La question de la justice transitionnelle et justice traditionnelle**

La justice traditionnelle joue un rôle significatif dans la réintégration des ex associés de groupes extrémistes comme Boko Haram dans divers contextes. Dans de nombreuses sociétés africaines, la justice traditionnelle repose sur des mécanismes de réconciliation communautaire qui favorisent la restauration des relations sociales et la réintégration des individus marginalisés, y compris les ex associés de groupes terroristes. Ces mécanismes peuvent inclure des conseils des anciens, des cérémonies de pardon, et des rites de réintégration symboliques. La justice traditionnelle met souvent l'accent sur la réparation des torts causés par les crimes commis pendant le conflit. Cela peut prendre la forme de compensations matérielles ou symboliques aux victimes et à leurs familles, ainsi que des gestes de restitution à la communauté pour réparer les dommages causés par les actions des ex associés (restitution des biens, main d'œuvre, prière).

Les systèmes de justice traditionnelle offrent parfois aux ex associés la possibilité d'être jugés et punis selon des normes et des pratiques locales, ce qui peut être perçu comme plus légitime et acceptable par les membres de la communauté. Cela peut également contribuer à la réhabilitation sociale des individus en favorisant leur responsabilisation devant leur communauté. La participation active des communautés dans les processus de justice traditionnelle renforce leur rôle dans la réintégration des ex associés. Les décisions prises collectivement peuvent renforcer la cohésion sociale et permettre aux anciens combattants de rétablir leur place au sein de la société locale. La justice traditionnelle peut compléter les systèmes de justice formelle en traitant des cas qui ne sont pas couverts par les tribunaux nationaux ou en assurant une approche plus inclusive et adaptée aux contextes locaux. Cela peut être particulièrement pertinent dans les zones rurales ou marginalisées où l'accès à la justice formelle est limité. Cependant, il est important de noter que la justice traditionnelle peut également présenter des défis, notamment en termes de respect des droits humains universels et d'égalité devant la loi. Par conséquent, son intégration dans les efforts de réintégration des ex associés doit être soigneusement planifiée et exécutée pour assurer une justice équitable et durable tout en respectant les normes internationales.

La justice transitionnelle et la justice traditionnelle sont deux approches essentielles pour aborder les conséquences des conflits et des violations massives des droits humains dans les sociétés post-conflit. Ces concepts sont explorés et développés par plusieurs auteurs de renom qui ont enrichi notre compréhension des mécanismes permettant de restaurer la paix, la justice et la réconciliation après des périodes de turbulence. Priscilla B. Hayner (2001) met en lumière l'importance des commissions de vérité dans les processus de justice transitionnelle. Elle explore comment ces mécanismes peuvent aider les sociétés à faire face aux crimes passés en révélant la vérité sur les abus commis et en rendant compte des responsables. Pablo de Greiff, en tant qu'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies, a focalisé son travail sur la promotion de la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition. Ses écrits offrent une perspective critique sur la manière dont les sociétés peuvent surmonter leur histoire de manière démocratique et inclusive, en intégrant des mécanismes de justice

transitionnelle efficaces. Ruti Teitel (2000) qui explore les défis juridiques et politiques auxquels sont confrontées les sociétés en transition, tout en mettant en lumière les différentes approches adoptées à travers le monde pour traiter les héritages de conflits et d'oppression.

### **Conclusion**

Au terme de notre analyse qui a porté sur la réintégration des ex associés dans les communautés, nous estimons que les résultats et les discussions proposées permettront d'améliorer les programmes de réintégration, les politiques locales et internationales sur la réintégration et les mécanismes de coordination. Le processus de réintégration au Cameroun reste encore à améliorer sur le plan législatif, opérationnel et surtout la mobilisation des ressources pour soutenir ceux qui déjà au centres de réhabilitation. Les efforts de recherche doivent aussi continuer pour alimenter les pouvoirs publics les organisations internationales en prendre des options mieux adaptées et durables. Il est important de continuer les réflexions sur la réintégration durable des ex associés. Il serait souhaitable d'examiner comment les initiatives de base, telles que les coopératives, les associations locales et les programmes communautaires, contribuent à leur réinsertion économique et sociale. Les interventions peuvent intégrer les différences entre hommes et femmes dans les expériences de réintégration post-conflit. Étudier comment les politiques et les programmes peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des femmes ex-combattantes. Pour mieux capitaliser les expériences, il faut examiner les stratégies pour assurer une stabilité économique à long terme et prévenir les rechutes dans la pauvreté et étudier les expériences de réintégration des ex-combattants dans différents pays et contextes régionaux. Ceci permettrait d'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques transférables pour améliorer les programmes de réintégration. Il faut aussi mener des évaluations rigoureuses des impacts économiques et sociaux des programmes de réintégration. La réflexion sur la réintégration des ex-combattants post-conflit, bien que riche en enseignements et en perspectives, présente plusieurs limites et défis qu'il est important de reconnaître. Les résultats et les recommandations de ce travail sont souvent ancrés dans des contextes spécifiques de conflit et de post-conflit. La durabilité des gains économiques et sociaux obtenus par les ex-combattants reste une préoccupation majeure. Les programmes de réintégration peuvent souvent être limités dans le temps, ce qui soulève des questions sur la capacité des bénéficiaires à maintenir leurs moyens de subsistance à long terme. La réintégration des ex-combattants est influencée par une multitude de facteurs interconnectés, notamment économiques, politiques, sociaux et psychologiques. Il est souvent difficile de mesurer et de gérer ces interactions complexes de manière efficace. Les efforts de réintégration sont souvent entravés par des défis de gouvernance, y compris la coordination entre les différents acteurs impliqués (gouvernements, organisations internationales, ONG locales) et la capacité limitée des institutions étatiques dans les zones post-conflit. Les ex-combattants peuvent faire face à la stigmatisation et à la discrimination, ce qui peut compromettre leurs chances de réintégration sociale et économique. Les programmes doivent souvent inclure des stratégies spécifiques pour surmonter ces barrières sociales. L'accès limité aux données fiables et à jour dans les zones post-conflit peut constituer un obstacle majeur. Cela peut rendre difficile l'évaluation précise des conditions économiques, sociales et politiques affectant les ex-combattants. Les études sur la réintégration des ex-combattants peuvent souvent être affectées par des biais de sélection, car les individus les plus visibles ou les plus accessibles peuvent ne pas représenter de manière exhaustive la diversité des expériences des ex-combattants. Plusieurs ex associés dans la communauté ont peur de se déclarer. Les études sur les ex-combattants impliquent souvent des questions éthiques complexes, telles que la confidentialité, la sécurité des participants et le respect des droits humains, nécessitant une attention particulière dans la collecte et l'utilisation des données. Les études longitudinales peuvent rencontrer des défis liés à la rétention des participants sur une longue période. Les ex-combattants peuvent changer de lieu de résidence ou être difficiles à suivre en raison de facteurs tels que la mobilité et l'instabilité.

Comme atout de ce travail, la réintégration des ex-combattants bénéficie souvent d'une approche interdisciplinaire, intégrant des perspectives issues de la sociologie, de l'économie, de la psychologie et des sciences politiques. Cela permet de mieux comprendre les multiples dimensions de la réintégration et d'élaborer des solutions plus holistiques. Les études longitudinales suivant les trajectoires des ex-combattants sur une période prolongée offrent des perspectives sur l'évolution de leur réintégration. Cela permet de mesurer les impacts à long terme des programmes de réintégration et d'identifier les facteurs de réussite ou d'échec au fil du temps. Pour une réintégration réussie, il est important de tenir compte des aspects transversaux aussi déterminants. Il est crucial d'adopter une politique globale et intégrée qui tienne compte des besoins spécifiques des individus ainsi que des contextes locaux. L'implication des ex-combattants eux-mêmes, ainsi que les communautés et les acteurs locaux, dans la conception et la mise en œuvre des programmes de réintégration. L'intégration du soutien juridique et protection des droits pour garantir l'accès à la justice et aux mécanismes de réparation pour les ex-combattants victimes de violations des droits humains pendant le conflit. La surveillance et évaluation pour mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'impact des programmes de réintégration et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus. La promotion de la coordination et partenariats (Nexus-HDP) pour assurer la coordination entre les différents acteurs gouvernementaux, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé pour maximiser l'efficacité des interventions de réintégration. En intégrant ces perspectives de recherche, il est possible d'améliorer la base de connaissances sur la réintégration des ex-combattants et de formuler des recommandations politiques plus efficaces et adaptées aux réalités locales et individuelles.

### Reference bibliographique

- 1) Amnesty International. (2022). Human Rights Violations in the Sahel: Implications for Justice and Reconciliation. Amnesty International Publications.
- 2) Becker, G. S. (1964). Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education. Chicago: University of Chicago Press.
- 3) Betancourt, T. S., Borisova, I. I., de la Soudiere, M., Williamson, J., & Gilman, S. E. (2013). Psychosocial adjustment and mental health in former child soldiers--systematic review. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 52(11), 1038-1050.
- 4) Blattman, C., & Annan, J. (2010). The Consequences of Child Soldiering. *The Review of Economics and Statistics*, 92(4), 882-898.
- 5) Blattman, C., & Annan, J. (2016). Can Employment Reduce Lawlessness and Rebellion? A Field Experiment with High-Risk Men in a Fragile State. *American Economic Review*, 106(9), 855-86.
- 6) Blattman, Christopher. (2019). From Violence to Voting: War and Political Participation in Uganda. University of Chicago Press.
- 7) Boraine, A. (2000). *A Country Unmasked*. Cape Town: David Philip Publishers.
- 8) Bourdieu, P. (1979). *La Distinction: Critique sociale du jugement*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- 9) Centre d'Analyse du Terrorisme. (2022). *Countering Radicalization and Preventing Recidivism*. CAT Publications.
- 10) Centre international de la Croix-Rouge. (CICR). *Supporting Detainees and Promoting Legal Standards: A Guide for Humanitarian Organizations*. ICRC Publications.
- 11) Centre International pour la Réconciliation. (2021). *Post-Conflict Reintegration and Community Engagement*. CIR Publications.
- 12) Chris Alden. (2019). *Security Sector Reform in Africa: Assessing Progress and Challenges*. Routledge.
- 13) Code de justice militaire promulgué par le président de la République du Cameroun le 12 juillet 2017

- 14) Coleman, J. S. (1988). Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 94, S95-S120.
- 15) Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). *Greed and Grievance: Economic Agendas in Civil Wars*. Oxford: Oxford University Press.
- 16) Commission internationale de juristes. (2023). *Justice Transitionnelle et Mécanismes de Justice Spéciaux pour les Cas de Terrorisme*. CIJ Publications.
- 17) Conseil de Sécurité des Nations Unies. (2020). *International Cooperation in Combating Terrorism*. United Nations Security Council Publications.
- 18) De Greiff, P. (2006). *The Handbook of Reparations*. Oxford: Oxford University Press.
- 19) Décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 créant le Comité national de désarmement, démobilisation et réintégration (CNDDR) (Cameroun)
- 20) Décret présidentiel n° 2017/013 du 23 janvier 2017 créant la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme (Cameroun)
- 21) Ellerbach, P. (1997). *War and Trauma: Experiences and Discourses of War and Forced Migration in the African Context*. Berlin: LIT Verlag.
- 22) Frances Stewart et Valpy FitzGerald. (2001). *War and Underdevelopment: Economic and Social Consequences of Conflict*. Oxford University Press.
- 23) Francis Fukuyama. (1995). *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*. Free Press.
- 24) Gereffi, G. (2001). Special Issue on Global Commodity Chains and Industrial Upgrading in Less Developed Countries. *Review of International Political Economy*, 8(1), 122-145.
- 25) Giovarelli, R., et al. (2018). Migrants can introduce innovative agricultural techniques in their new environments. *Journal of Development Economics*, 132, 79-91.
- 26) Hamber, B. (2009). Transforming Societies after Political Violence: Truth, Reconciliation, and Mental Health. *Journal of Peace Psychology*, 15(3), 321-326.
- 27) Hamilton, L., et al. (2017). Entrepreneurial strategies of migrants in the natural health products sector. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 32(4), 503-521.
- 28) Hayner, P. (2001). *Truth Commissions: A Guide*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- 29) Heckman, J. (2013). *Giving Kids a Fair Chance*. Cambridge, MA: MIT Press.
- 30) Human Rights Watch. (2021). *Terrorism Suspects' Rights and Legal Proceedings*. Human Rights Watch Publications.
- 31) International Labour Organization (ILO). (2014). *Skills and Employability*. Geneva: ILO Publications.
- 32) Jones, B. D., & Baumgartner, F. R. (2005). *The Politics of Attention: How Government Prioritizes Problems*. Chicago: University of Chicago Press.
- 33) Kaplinsky, R. (2005). *Globalization, Poverty and Inequality: Between a Rock and a Hard Place*. Cambridge: Polity Press.
- 34) Kasseeah, E., et al. (2019). Access to economic resources among migrants and host communities. *International Migration*, 57(3), 205-220.
- 35) Kimberly Howe. (2020). *Effective Collaboration in Post-Conflict Settings: Lessons from Africa*. Cambridge University Press.
- 36) Kimberly, T. (2010). Reintegration of former combatants in Colombia. *Journal of Peace Research*, 47(6), 753-765.
- 37) Kirtley, A., & Minehart, A. (2020). Economic development initiatives in the Sahel region. *Journal of Development Studies*, 56(10), 1941-1960.

- 38) Lederach, J. P. (1997). *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press.
- 39) Locke, R. M., & Aring, M. (2013). *Working in America: How economic policies shape workforce participation*. New York: Russell Sage Foundation.
- 40) Loi antiterroriste de 2014, loi N° 2014/028 du 23 décembre 2014 (Cameroun)
- 41) Loi sur la circulation des armes, loi n° 2016/015 du 14 décembre 2016 (Cameroun)
- 42) Mark Shaw. (2016). *Complex peacekeeping: The challenge of insider peace*
- 43) Mayersen, D. (2017). From rhetoric to reality: Lessons and challenges for transitional justice in Africa. *Journal of Human Rights Practice*, 9(1), 121-139.
- 44) Médecins Sans Frontières. (MSF, 2023). *Mental Health Care in Post-Conflict Settings: Lessons and Recommendations*. MSF Publications.
- 45) Megan Price. (2020). *Counterinsurgency and the state in Africa: Persistent fragmentation and state reconstitution*
- 46) Miklaucic, M., & Bruch, J. M. (2005). *Conflict, Security, and Development: An Introduction*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press.
- 47) Nan Lin. (2001). *Social Capital: A Theory of Social Structure and Action*. Cambridge University Press.
- 48) Nations Unies. (2020). *Universal Declaration of Human Rights*. United Nations.
- 49) Nicholas Sambanis. (2004). *Making Peace Work: The Challenges of Social and Economic Reconstruction*. Princeton University Press.
- 50) OiM (2024) *Cartographie des ex associés vivant en communautés*
- 51) Organisation Mondiale de la Santé. (OMS, 2022). *Psychosocial Support for Victims of Terrorism*. WHO Publications.
- 52) Oumarou Boubou. (2018). *Governance in Africa: Challenges and Opportunities*. African Union Publications.
- 53) Pablo de Greiff. *Transitional Justice: Promoting Truth, Justice, Reparation, and Guarantees of Non-Recurrence*. Oxford University Press.
- 54) Paul Collier et Anke Hoeffler. (2004). *Greed and Grievance in Civil War*. Oxford University Press.
- 55) Paul Jackson. (2017). *War and the crisis of youth in Sierra Leone*
- 56) Paul Williams. (2017). *DDR Operations in Africa: Challenges and Lessons Learned*. Oxford University Press.
- 57) Pinckney, J., & Joseph, T. (2019). The challenges of veterans in civic engagement in the United States. *American Politics Research*, 47(2), 254-276.
- 58) PNUD. (2020). *Rapport de la perception des ex associés en communautés*.
- 59) Politique de l'Union africaine (UA) en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) et de réinsertion (DDRR)
- 60) Porter, M. E. (1985). *Competitive Advantage: Creating and Sustaining Superior Performance*. New York: Free Press.
- 61) Priscilla B. Hayner. (2001). *Truth and Reconciliation: Addressing Human Rights Abuses After Conflict*. Routledge.
- 62) Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- 63) Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- 64) Résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- 65) Résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies

- 66) Rettig, Jessica. (2015). *Entrepreneurship and the Experience of Transition from Conflict*. Palgrave Macmillan.
- 67) Robert D. Putnam. (1993). *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton University Press.
- 68) Roht-Arriaza, N. (2005). The development of transitional justice and its impact on post-conflict societies. *International Journal of Transitional Justice*, 19(1), 2-18.
- 69) Rutherford, Sarah C. (2013). *Post-Conflict Reconstruction and Development in Africa: Concepts, Role-players, Policy and Practice*. Springer.
- 70) Ruti Teitel. (2000). *Transitional Justice and the Rule of Law*. Princeton University Press.
- 71) Sarah Nouwen. (2021). *Complementarity in the Line of Fire: The Catalysing Effect of the International Criminal Court in Uganda and Sudan*
- 72) Summerfield, T. (1999). *The Impact of War and Atrocity on Civilian Populations: Basic Principles for NGO Interventions and a Critique of Psychosocial Trauma Projects*. Médecins Sans Frontières.
- 73) Teitel, R. (2000). *Transitional Justice*. Oxford: Oxford University Press.
- 74) *Traité sur le commerce des armes (TCA)*
- 75) UA. (2018). *Strategie régionale de redressement socioéconomique du bassin du Lac Tchad*
- 76) UNICEF. (2024). *Rehabilitation and Reintegration Programs for Juvenile Offenders Suspected of Terrorism*. UNICEF Publications.
- 77) Union Africaine. (2023). *Regional Strategies for Combating Terrorism in Africa*. African Union Publications.
- 78) Vlassenroot, K., & Raeymaekers, T. (2013). Conflict and social transformation in eastern DR Congo. *African Affairs*, 112(448), 563-581.
- 79) Woolcock, M., & Narayan, D. (2000). Social Capital: A Multifaceted Perspective. *The World Bank Economic Review*, 14(2), 219-244.